



**RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Alpes

DOSSIER « COUP DE POUCE » Service Civique 2023

Cette aide s'inscrit dans un dispositif pour encourager l'engagement des jeunes.

Il vise à faciliter l'installation dans un nouveau logement et les déplacements logement / lieu de mission.

Cette aide est financée par les services de l'État et versée par la Mission Jeunes 05.

Le versement de l'aide est effectué sous forme de virement bancaire dans le premier mois du volontariat.

Le plafond de l'aide est de 600 euros.

Exemples de prises en charge :

Logement : prise en charge du 1er mois de loyer et du dépôt de garantie (dans la limite du plafond)

Mobilité : abonnement train / bus / bons d'essence / location vélo électrique / aide à l'achat de vélo

NOM :

PRENOM :

AGE :

Numéro de Téléphone :

Adresse mail :

Adresse postale du lieu de résidence :

L'adresse postale est-elle différente avant le début du service civique ? OUI NON

Si oui, précisez :

Pour bénéficier prioritairement de l'aide « coup de pouce service civique » le lieu de résidence doit être différent du lieu de réalisation de la mission.

Nom de la structure d'accueil :

Lieu de réalisation de la mission :

Date envisagée de début de mission :

La demande d'aide concerne :

- Le logement
- La mobilité
- Autre :

A combien s'élève la somme demandée ?

Situation du demandeur :

1, Êtes-vous étudiant ? OUI NON

Si oui, êtes-vous titulaire d'une bourse échelon 5 de l'enseignement supérieur ? OUI NON

2, Êtes-vous bénéficiaire du RSA ou est-ce qu'un membre de votre foyer est bénéficiaire du RSA ?

OUI NON

3, Êtes-vous en rupture familiale avec vos parents ?

OUI NON

4, Avez-vous intégré un parcours « Contrat engagement jeunes » ?

OUI NON

5, Bénéficiez-vous de la protection internationale (réfugiés) ?

OUI NON

6, Avez-vous interrompu votre parcours universitaire au cours de l'année précédente ?

OUI NON

7, Est-ce que vous bénéficiez des aides personnelles au logement (APL) ?

OUI NON Si oui quel est le montant :

Pièces à fournir pour une demande concernant le logement ou la mobilité :

- copie de la carte d'identité,
- bail,
- attestation de colocation avec montant du loyer et des charges
- RIB au nom du demandeur
- relevé d'imposition des parents ou du jeune le cas échéant.
- Contrat d'engagement service civique
- abonnement train, bus

En cas de rupture familiale, fournir une attestation sur l'honneur de rupture familiale.
Pour toute autre demande, merci de fournir des éléments de type devis, factures etc..

Argumentation ou éléments de motivation.

Signature du représentant légal (exclusivement)
pour les mineurs

Signature du demandeur

A ENVOYER :

Soit par mail : ce.sdjes05@ac-aix-marseille.fr

Soit par courrier : SDJES – DSDEN 12 Boulevard Maréchal Foch PB 1001 - 05 010 Gap Cedex

Contacts téléphoniques :

Camille Raynaud : 06 16 35 66 30

Perrine Marceron : 06 25 25 23 82

Karine Pacyna 06 31 06 82 21